

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 21 septembre 2022	Séance du Mardi 27 septembre 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 35	
Présents : 32	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude REVEL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Christiane FLUCRAND (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Approbation des comptes annuels de l'année 2021 de Territoire 34

Monsieur REVEL rappelle que la SPLA a été créée en 2008 par le Conseil départemental de l'Hérault. La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 a pour objet de réaliser prioritairement les actions d'aménagement au sens du code de l'urbanisme qu'il entend initier.

Depuis 2010, cette disposition est étendue à plusieurs collectivités actionnaires d'une même société, avec une double condition : qu'elles exercent, collectivement, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que cette société réalise l'essentiel de son activité pour ces mêmes collectivités.

Dans ce cadre, 10 intercommunalités du département, qui n'ont pas leur propre opérateur, sont entrées au capital de cette société, ou ont depuis renforcé leur présence.

Il s'agit de : Sète Agglopôle Méditerranée, La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, La Communauté de Communes du Pays de Lunel, La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, La Communauté de Communes La Domitienne, La Communauté de Communes du Clermontais, La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, La Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et la Communauté de Communes Sud Hérault.

Il en est de même des communes de Lodève, Ganges, Bédarieux, Saint Christol, Frontignan, Gignac, et depuis 2021, les communes de Clermont l'Hérault, La Salvetat-sur-Agout, Loupian et Saint Clément de Rivière qui complètent la liste des actionnaires.

La Communauté de communes du Clermontais possède actuellement 56 actions au capital de la SPLA TERRITOIRE 34, soit 5,89% du capital (soit 56 000euros sur un capital global de 950 000 euros).

L'activité opérationnelle de la société pour 2021 est détaillée dans le rapport joint en pièce annexe.

Ces opérations se composent d'études, comme le plan guide de Gignac, le calibrage de Pezenas, d'équipements comme ma Caserne de Sète (extension), la salle de sport à Saint André de Sangonis, le Collège de Maraussan et Juvignac, d'aménagement comme la ZAC Pierres Vives, l'Ecoparc de Fabrègues, Saint André de Sangonis, le centre ancien de Ganges, de Frontignan. D'autres opérations sont en cours d'achèvement comme les études sur le projet de Maison du Littoral ou la réalisation d'une maison de santé sur Lodève.

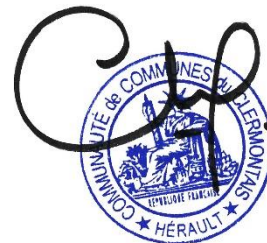
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le rapport de gestion 2021 de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TERRITOIRE 34.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.